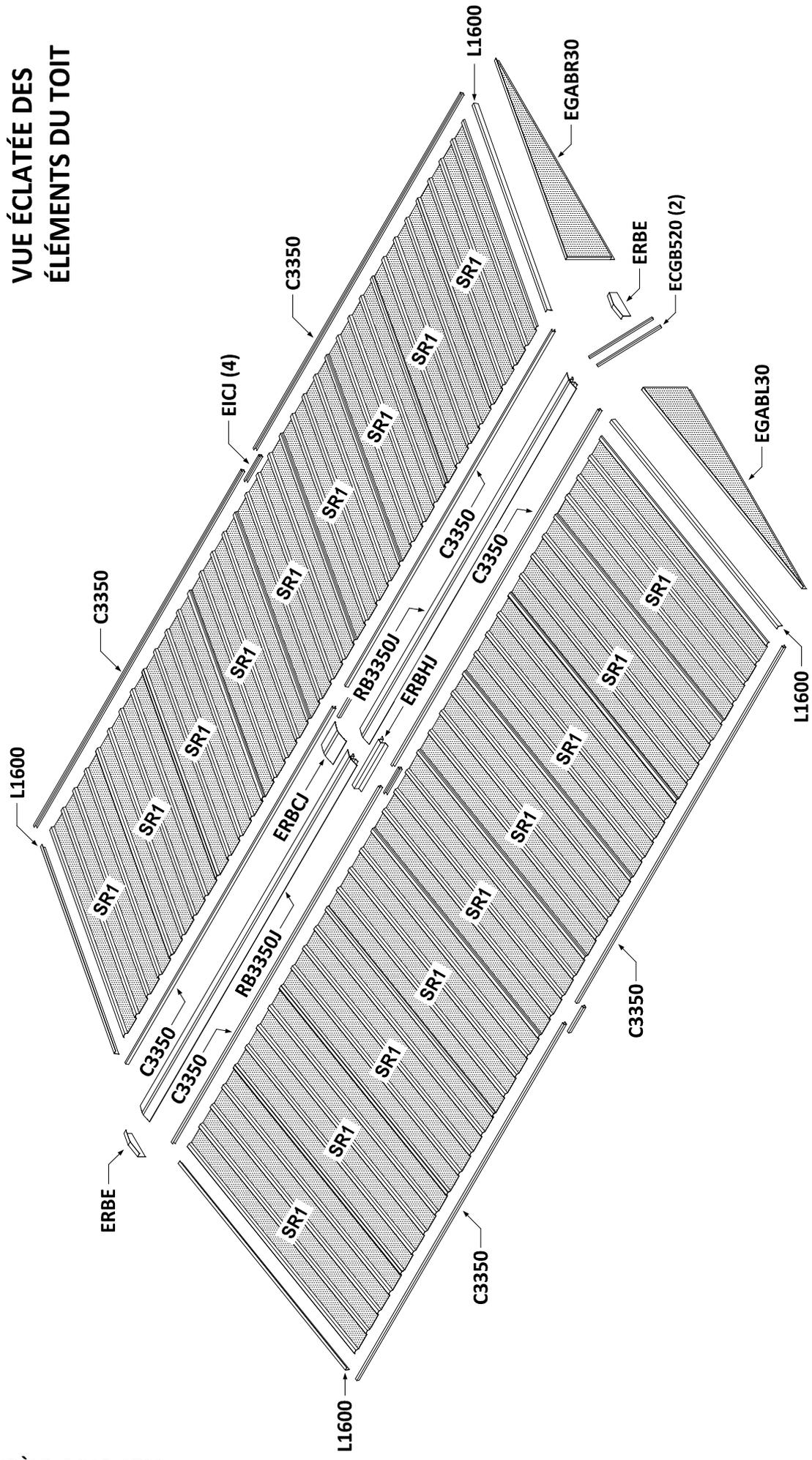
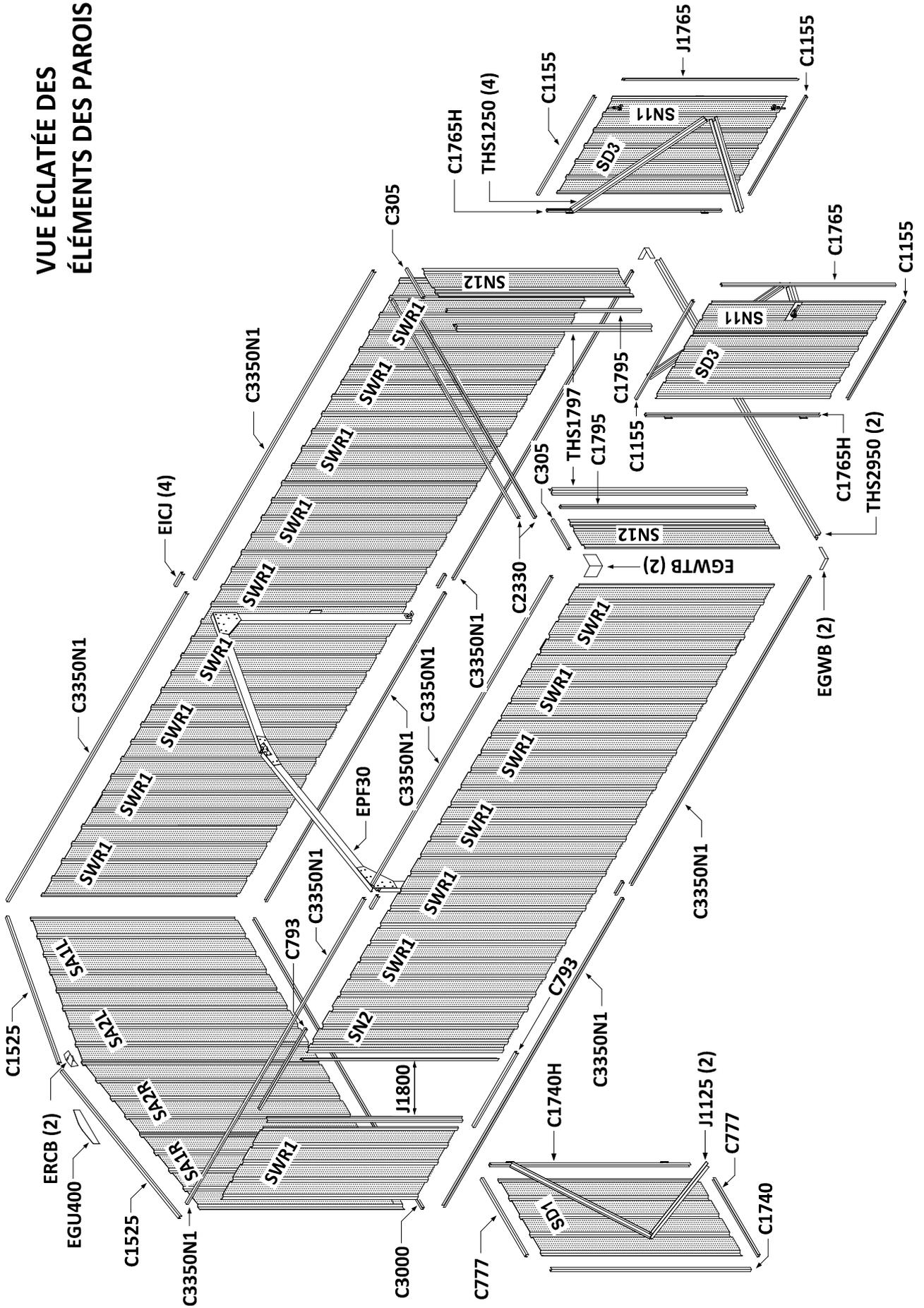


VUE ÉCLATÉE DES
ÉLÉMENTS DU TOIT



VUE ÉCLATÉE DES ÉLÉMENTS DES PAROIS



ANCRAGE DU GARAGE

VEUILLEZ NOTER :

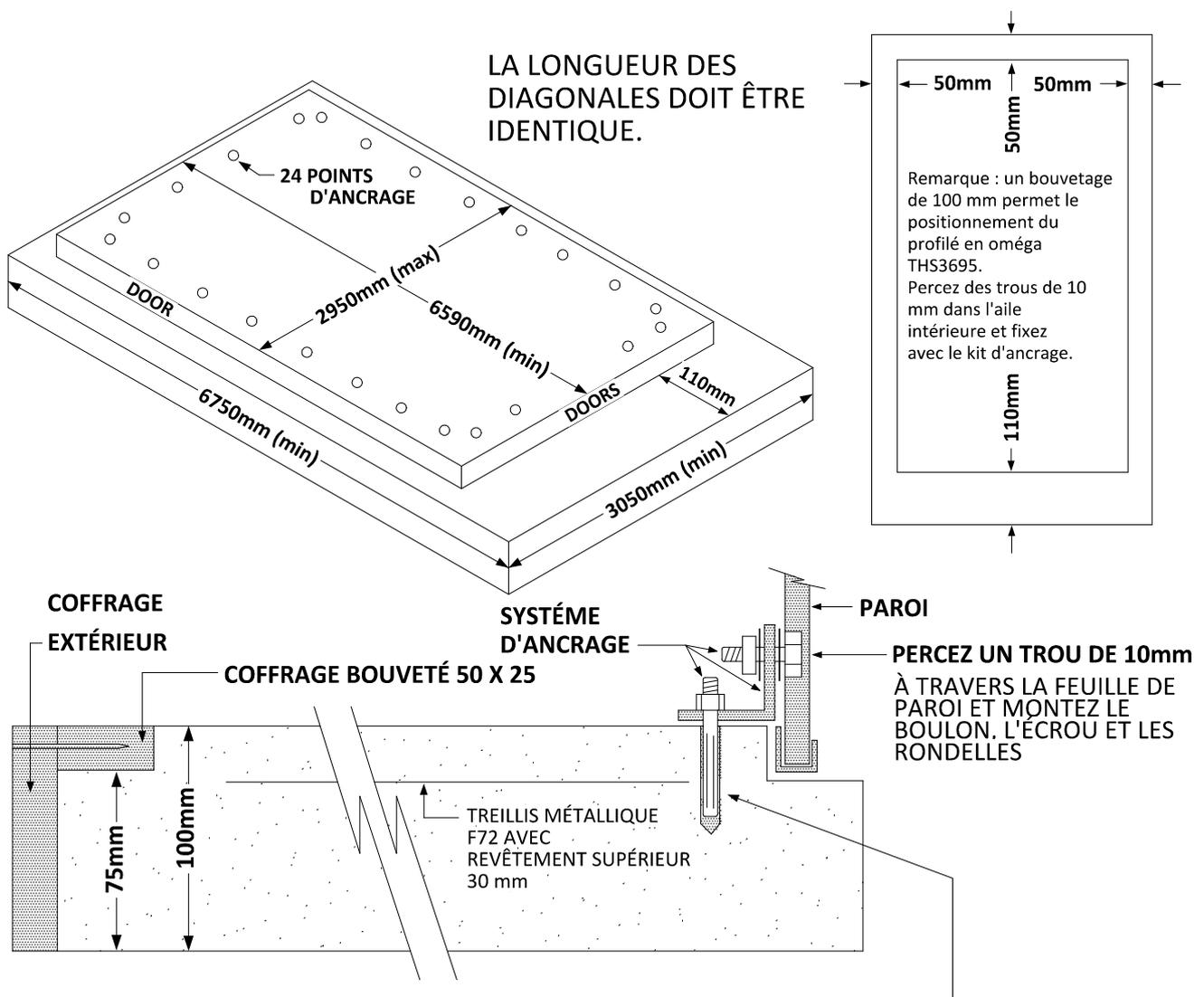
il est primordial de bien ancrer votre garage EnduraShed dès son montage. Sinon, une bourrasque de vent pourrait endommager les panneaux ou les soulever et causer des dégâts matériels ou des blessures corporelles.

Choisissez un site plat et suivez les étapes ci-dessous :

Méthode A Il est possible d'ancrer un garage au sol et de verser une dalle en béton à l'intérieur. Protégez les surfaces métalliques du ciment frais (qui a un effet corrosif sur le métal) en collant une bande de plastique de 200 mm de largeur le long de la paroi et au sol sur une largeur de 500 mm.

Méthode B Un garage peut être ancré à une dalle en béton existante jugée adéquate à l'aide d'un kit d'ancrage (boulons et équerres d'ancrage vendus séparément).

Méthode C Une dalle en béton bouvetée comme illustré ci-dessous empêchera l'eau de s'infiltrer sous les parois du garage.



À l'aide d'un embout de perçage de maçonnerie de 10 mm de diamètre, placez l'équerre à l'endroit désiré et percez un trou d'ancrage de 60 mm de profondeur dans le béton. Insérez l'ancrage à maçonnerie à travers l'équerre dans le trou jusqu'à ce que l'écrou d'ancrage repose fermement sur l'équerre. Serrez l'écrou d'ancrage avec une clé pour obtenir une solidité maximale.

GARANTIE DU PRODUIT À L'EXPORT 2021

Nous garantissons les panneaux d'acier utilisés pour les produits EnduraShed contre la rouille et la corrosion sur une durée de 20 ans à compter de la date d'exportation depuis l'Australie.

La présente garantie s'applique aux produits EnduraShed assemblés conformément aux conditions de montage du fabricant et utilisés pour un usage privé normal. Elle n'est pas transférable.

Elle ne s'applique pas aux produits EnduraShed situés dans un rayon de dix kilomètres de la mer. La présente garantie ne couvre pas les dégâts causés aux produits EnduraShed ou aux biens rangés à l'intérieur suite à des conditions météorologiques extrêmes tels que le vent, la pluie, une tempête, des inondations, la neige ou la glace.

Toute réclamation au titre de la garantie se limite exclusivement au remplacement et à la livraison de panneaux en acier. La livraison des panneaux de remplacement par transport maritime normal requiert un délai de trois mois.

Veillez adresser toute réclamation au titre de la garantie au point de vente. Pour toute autre question, veuillez écrire à inquiries@endurashed.com

AVERTISSEMENT EN CAS DE CHUTES DE NEIGE :

Votre abri EasyShed risque de ne pas soutenir le poids de la neige et de la glace. C'est à vous qu'il revient de déblayer la neige du toit régulièrement. En cas de fortes chutes de neiges, n'ouvrez pas les portes de l'abri tant que la neige n'a pas été déblayée du toit.

ENTRETIEN :

Afin de maintenir le revêtement protecteur de l'acier et maximiser la durée de vie de votre abri EnduraShed, nettoyez-le deux fois par an avec de l'eau savonneuse et rincez-le à l'aide d'un tuyau d'arrosage. En zone côtière ou industrielle, il est recommandé de le nettoyer plus régulièrement.

En cas de conditions météorologiques extrêmes telles qu'une forte pluie accompagnée de vent, de l'eau peut s'infiltrer dans l'abri. Vérifiez régulièrement que les points d'attache de votre abri sont bien serrés et que toutes les pièces sont bien fixées les unes aux autres.

Évitez d'entasser de la terre contre les parois en acier de l'abri car cela pourrait entraîner une corrosion rapide des parois et rendre votre garantie caduque. Rangez tous les engrais et autres produits chimiques à une distance minimale de 300 mm des parois de l'abri car ils pourraient également causer une corrosion rapide du métal.

Le fabricant n'est pas responsable des dégâts encourus par votre abri EnduraShed ou les biens rangés à l'intérieur suite au non-respect des recommandations et consignes d'entretien indiquées ci-dessus.